

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 792

présenté par

M. Vercamer, M. Richard et M. Tahuaitu

ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 34 par les mots :

« ou multiprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de conséquence de la reconnaissance de la représentativité au niveau multiprofessionnel.